



---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **19 décembre 2024**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Ajournement de la réunion du 16 décembre 2024, qui avait été convoquée à la séance régulière du 2 décembre 2024, par Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents :        Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2  
                                  Madame Diane Parent, conseillère # 3  
                                  Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4  
                                  Madame Nancy Côté, conseillère # 5  
                                  Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents :         Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h30.

Les membres absents ont reçu l'avis d'ajournement.

### **188-24**

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a accordé en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai jusqu'au 31 décembre 2024 pour préparer et adopter le budget de l'année 2025;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la *loi sur la fiscalité municipale* du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, la municipalité a adopté un règlement portant le numéro 2007-06 permettant le paiement des taxes en trois versements dont le troisième ne peut être exigé avant le 1<sup>er</sup> septembre;

ATTENDU que l'article 52 de la *loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut pour le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2025 comme suit :

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : DÉPENSES 2025**

LÉGISLATION	46 685.00 \$
ADMINISTRATION	131 500.00 \$
GREFFE - ÉLECTIONS	10 000.00 \$
ADMINISTRATION AUTRES	21 585.00 \$
ASSURANCES	16 225.00 \$
OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS	205 055.00 \$
POLICE	37 300.00 \$
INCENDIE	42 245.00 \$
SÉCURITÉ CIVILE	4 700.00 \$
VOIRIE MUNICIPALE	199 980.00 \$
ENLÈVEMENT NEIGE	277 830.00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIQUE	5 460.00 \$
TRANSPORT AUTRES	11 440.00 \$
EAU POTABLE	37 950.00 \$
AQUEDUC	35 410.00 \$
EAU USÉE	16 595.00 \$
ÉGOUT	5 060.00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	92 915.00 \$
ENVIRONNEMENT ET COURS D'EAU	1 755.00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	11 000.00 \$
URBANISME ET ZONAGE	23 315.00 \$
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	8 945.00 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE	20 990.00 \$
PATINOIRE	7 395.00 \$
LOISIR INTERMUNICIPAL	52 710.00 \$
SPORTS ET LOISIRS	17 990.00 \$
CULTURE ET PATRIMOINE	1 550.00 \$
	<b>1 343 585.00 \$</b>
IMMOBILISATIONS	372 000.00 \$
<b><u>TOTAL DÉPENSES</u></b>	<b>1 715 585.00 \$</b>

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : REVENUS 2025****TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICE**

FONCIÈRE GÉNÉRALE	523 335.00 \$
FONCIÈRE POLICE	37 300.00 \$
EAU POTABLE ET AQUEDUC	51 285.00 \$
EAU USÉE ET ÉGOUT	15 105.00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	72 670.00 \$
SERVICE 9-1-1	3 000.00 \$

**TAXES TENANT LIEU DE TAXES**

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	1 060.00 \$
GOUVERNEMENT PROVINCIAL	10 000.00 \$
TERRE PUBLIQUE	1 640.00 \$

**SERVICES RENDUS ORGANISMES**

LOISIR INTERMUNICIPAL	26 355.00 \$
-----------------------	--------------

**AUTRES SERVICES RENDUS**

LOCATION GARAGE + SALLE	10 000.00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	300.00 \$
INTÉRÊTS TAXES+ÉPARGNE	49 075.00 \$

**IMPOSITION DES DROITS**

LICENCE ET PERMIS	300.00 \$
MUTATION IMMOBILIÈRE	10 000.00 \$
CARRIÈRE-SABLIÈRE	3 120.00 \$

**TRANFERTS GOUVERNEMENTALS**

PÉRÉQUATION	146 015.00 \$
MATIÈRES RECYCLABLES	16 000.00 \$
PROGRAMME TECQ	155 000.00 \$
RÉSEAU ROUTIER	193 445.00 \$
PARTAGE TVQ	55 580.00 \$
SUBVENTION AIRRL	95 000.00 \$

**AUTRES TRANSFERTS**

PARC ÉOLIEN	35 000.00 \$
RÉSERVE FINANCIÈRE	195 000.00 \$
AUTRES SUBVENTIONS	10 000.00 \$
SURPLUS AFFECTÉ	- \$

**TOTAL REVENUS** **1 715 585.00 \$**

---

**Maire**



**189-24**

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu d'accepter le programme des dépenses en immobilisations pour le rôle triennal 2025-2026-2027.

**2025**

Achat terrain- Lot Fabrique	10 000.00 \$
Achat -terrain Caisse	10 000.00 \$
	20 000.00 \$
Fonds général	(20 000.00) \$
	- \$

Voirie Chemin Kempt	1 419 610.00 \$
Voirie Route Otis et 1er rang (LET)	50 000.00 \$
Voirie ponceaux	125 000.00 \$
	1 594 610.00 \$
Subvention AIRRL	(1 206 670.00) \$
Réserve financière chemin	(185 315.00) \$
Programme TECQ	(152 625.00) \$
Projet multiplateforme matières résiduelles	(50 000.00) \$
	- \$

Chauffage / climatisation bâtiment patinoire	12 000.00 \$
	12 000.00 \$
Caisse Desjardins-projets communautaires	(10 000.00) \$
TECQ	(2 000.00) \$
	- \$

**2026**

Achat terrain- Lot Fabrique	5 000.00 \$
Achat -terrain Caisse	10 000.00 \$
	15 000.00 \$
Fonds général	(15 000.00) \$
	- \$

Voirie Route Otis et 1er rang (LET)	1 660 000.00 \$
Voirie Route Paradis	125 000.00 \$
Voirie ponceaux	125 000.00 \$
	1 910 000.00 \$
Programme TECQ	(250 000.00) \$
Projet multiplateforme matières résiduelles	(1 660 000.00) \$
	- \$

**2027**

Mise à niveau équipements eaux usées, PHASE II	500 000.00 \$
Mise à niveau eau potable, bâtiments et ancien puits	100 000.00 \$
	600 000.00 \$
PRIMEAU	(570 000.00) \$
TECQ	(30 000.00) \$
	- \$

Voirie ponceaux	125 000.00 \$
	125 000.00 \$
Programme TECQ	(125 000.00) \$
	- \$

---

**Maire**
**190-24****AVIS DE MOTION**

Il est proposé Monsieur Maxime Ancil et résolu qu'un avis de motion soit donné afin d'adopter à une prochaine séance régulière, le règlement numéro 2024-06 concernant l'imposition de la taxe foncière et les taxes de services pour l'année 2025.

---

**Maire**
**PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT**

Le règlement numéro 2024-06 détermine le taux de la taxe foncière générale, le taux de la taxe foncière concernant la Sûreté du Québec ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout, les tarifs des matières résiduelles et vidange de fosse septique pour l'exercice financier 2025 et remplace le règlement numéro 2023-09.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 19h55.

---

**Président**


---

**Secrétaire**